

LETTRE D'INFORMATION N°10

JUIN 2026



LA RIVIÈRE À GRANDE ÉCHELLE !

**GESTION DES BASSINS VERSANTS: DÉMARCHE
SUR L'ÉROSION DES SOLS ET LA RÉDUCTION
DES PESTICIDES**



Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne

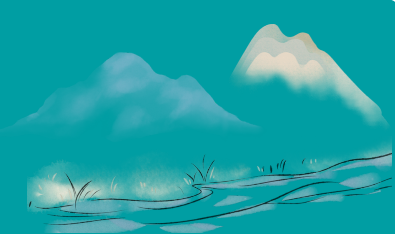
7 Place de la Halle • 32120 SOLOMIAC

contact@sygral.fr • 05 32 26 34 00

www.sygral.fr

La rivière, un miroir de la gestion des côteaux

Le bassin versant, ou vallée d'un cours d'eau, désigne l'espace dans lequel toute goutte d'eau tombée finit par rejoindre ce cours d'eau. Dans son parcours elle emporte une partie des éléments qui composent la terre, les roches et l'ensemble des matériaux sur lesquels elle s'écoule.



LE RUISSÈLEMENT ET L'INFILTRATION, DEUX PHÉNOMÈNES OPPOSÉS DANS LA GESTION DE L'EAU

La capacité de l'eau à capter ces éléments dépend d'une multitude de paramètres comme la pente des coteaux, l'intensité des épisodes pluvieux, la nature des sols et leur structure ou la **couverture continue** ou non des parcelles.

La gestion des parcelles agricole influence la structure des sols et leur capacité à **infiltrer** l'eau ou, au contraire à la faire **ruisseler**. Un sol mal structuré et dépourvu de végétation favorise le ruissèlement des terres et le lessivages des intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires...). Ces éléments participent à la dégradation de la qualité des cours d'eau et la perte de fertilité des sols. A contrario, la mise en place d'une couverture végétale **réduit "l'effet splash" des pluies** et **favorise l'infiltration** des eaux grâce aux systèmes racinaires.

En passant en voiture, ou en vous promenant dans la campagne après un orage vous avez peut être remarqué des marques similaires à la photo ci contre. Ces phénomènes, appelés "ravines" sont les signes d'un ruissèlement important. Face à ces problématiques des agriculteurs/trices adaptent leurs pratiques, notamment par la mise en place de **couverts végétaux**.



LES COUVERTS VÉGÉTAUX

Cette pratique culturale vise à réduire les périodes durant lesquelles les sols restent nus, afin de limiter leur vulnérabilité face aux intempéries, en implantant un couvert végétal après une récolte.

Le terme « couvert végétal » ne désigne pas une plante spécifique : toute végétation implantée temporairement peut être considérée comme un couvert végétal. Toutefois, certaines espèces sont privilégiées pour leurs intérêts agronomiques particuliers.

En fonction des objectifs de chaque exploitant/e, de la nature des sols, des saisons de production ou encore des conditions climatiques, les agriculteurs et agricultrices choisissent les semences les plus adaptées.

UN PARTENARIAT POUR L'EAU ET LA TERRE

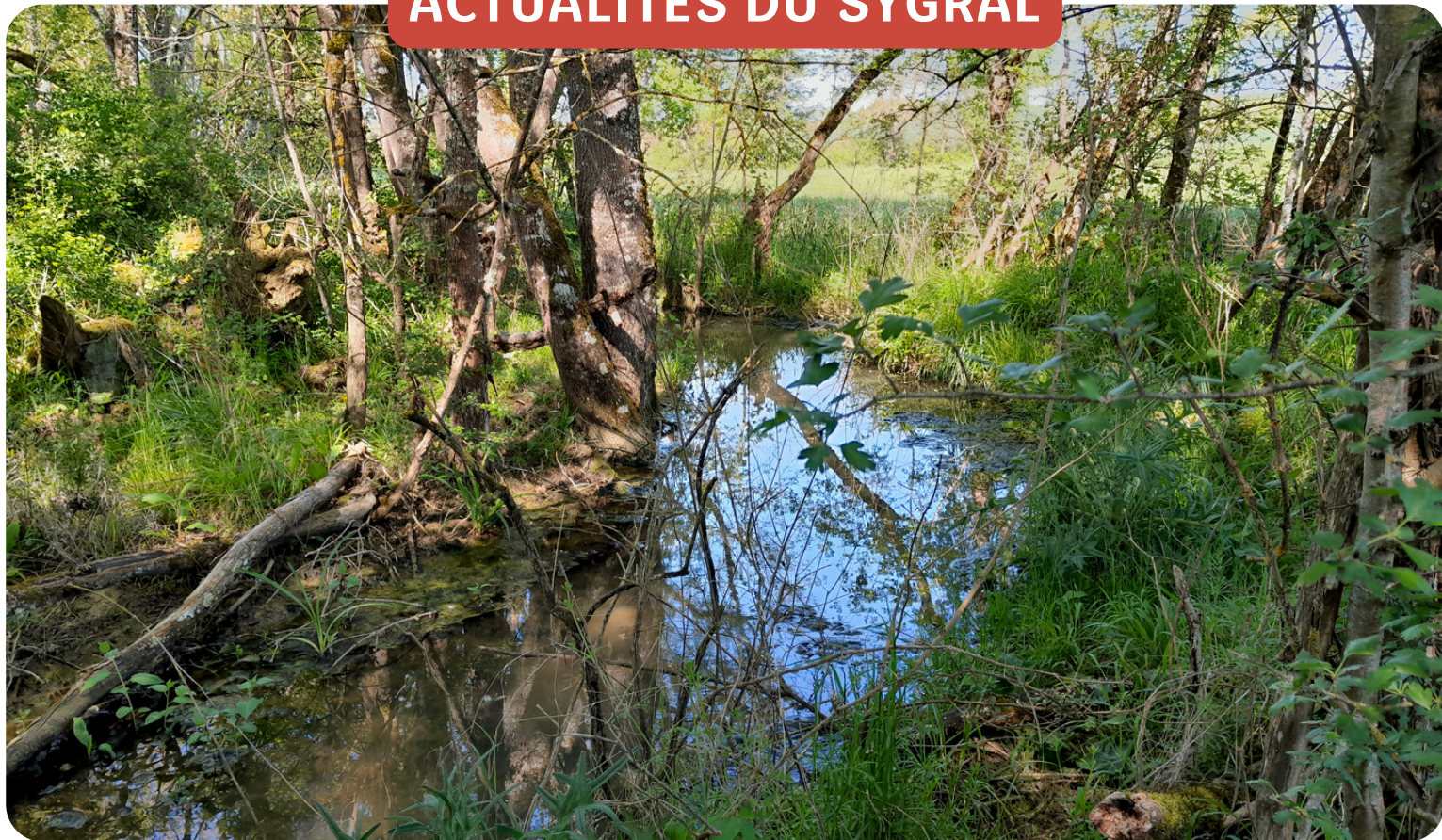
Les intérêts agronomiques des couverts végétaux sont bien connus des agriculteurs (apport de carbone et d'azote au sol, structuration du sol par les racines, etc.) mais le manque de connaissance technique rend parfois difficile leur mise en place. C'est dans ce cadre que le SYGRAL et le SM3V (syndicat mixte des 3 vallées) ont décidé de collaborer pour porter une démarche expérimentale visant à financer du conseil individuel aux agriculteurs et les accompagner dans la mise en oeuvre de cette pratique.

Pour ce faire, les agriculteurs peuvent choisir chaque année et pendant 3 ans un conseiller agronome (financé à 70%) qui les accompagnera sur le choix du couvert végétal jusqu'à leur destruction.

Cette démarche est accompagnée par le GIP LIA et financée par l'Agence de l'eau

***Effet splash** définit les conséquences du choc des pluies sur certains types de sol peu ou mal structuré. L'impact de la pluie crée une croûte imperméable en surface qui limite voir ne permet plus le développement des végétaux.

ACTUALITÉS DU SYGRAL



NOUVELLE ARRIVÉE !

Début février, Clara BECH, nouvelle technicienne référente sur le secteur "Tessone - Lambon - Nadesse - Marguestaud" a intégré l'équipe technique du SYGRAL.

Pour toutes questions en lien avec les cours d'eau et les zones humides du territoire, n'hésitez pas à la contacter aux coordonnées suivantes :

Clara BECH

Tél : 05 32 26 34 06

Email : c.bech@sygral.fr

DIG VALLÉE DE L'ARRATS

La **D**éclaration d'**I**ntérêt **G**énéral constitue l'autorisation pour mener des travaux d'ordre d'intérêt général sur les rivières d'un bassin versant.

La DIG qui concerne la **vallée de l'Arrats**, a été déposée auprès des services de l'État en janvier 2026 et est en cours d'instruction.



ÉTAT DES LIEUX DES RIVIÈRES DU BASSIN VERSANT DE L'AUROUE

Le bassin versant de l'Auroue a récemment été intégré au dans le périmètre du SYGRAL.

L'état des lieux des principaux cours d'eau de cette vallée a donc été effectué en début d'année 2026.

Différents paramètres influençant le fonctionnement de chaque rivière ont été relevés afin d'établir un état global du cours d'eau.



UN PLAN DE GESTION EN COURS DE CRÉATION SUR LES AFFLUENTS DE LA GIMONE AVAL

Le bassin versant de la Gimone est aujourd'hui au cœur de l'élaboration d'un plan de gestion de ses différents cours d'eau. Ce plan de gestion est porté par une volonté commune de mieux préserver les milieux aquatiques tout en répondant aux enjeux du territoire. Ainsi, cette démarche vise à établir une feuille de route cohérente sur plusieurs années en conciliant le maintien de la qualité des eaux, la préservation de la biodiversité, la prévention des risques et les différents usages locaux.

Pour ce faire, un état des lieux diagnostic des différents cours d'eau a été effectué afin d'identifier les enjeux du territoire. A partir de ce diagnostic, le programme de gestion va définir des interventions à réaliser par le SYGRAL afin de répondre aux mieux à ces enjeux.

Le plan de gestion peut aussi servir à coordonner des actions avec les différents acteurs du territoire du bassin versant de la Gimone, tout en veillant au respect de la réglementation.

La réalisation de ce plan de gestion est actuellement assurée par Lucas Bravo, étudiant en licence professionnel DARE, à l'université de Limoges en contrat d'alternance au SYGRAL, qui participe activement aux différentes phases de diagnostic, de concertation avec les élus, acteurs locaux et partenaires et de programmation des actions.



Cours d'eau du Sarampion – Bassin versant de la Gimone

DES ANIMATIONS SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DU SYGRAL

L'équipe du Sygral retourne à l'école ! Dans le cadre de ces missions de sensibilisation, les technicien/nes du syndicat ont réalisé plusieurs animations en plein air avec les écoles primaires du territoire. L'occasion d'appréhender le fonctionnement de la rivière et des écosystèmes qui y sont associés.



ENTRÉE DANS LA PÉRIODE DE PRÉPARATION DES CHANTIERS

La période de printemps officialise le démarrage des préparatifs avant chantier !

Chaque technicien répartit ses actions en 5 grandes catégories :

- Restauration de cours d'eau ;
- Restauration de zones humides ;
- Préservation du bassin versant (plantations de haies) ;
- Études ;
- Sensibilisation et communication.

Une fois l'accord des propriétaires obtenu, les techniciens dimensionnent chaque action, avant de sélectionner les entreprises qui pourront les réaliser.



ZOOM SUR...

...UNE NOUVELLE ÉQUIPE D'ÉLUS

QUEL EST LE RÔLE D'UN ÉLU DANS UN SYNDICAT DE RIVIÈRE ?

Les syndicats de rivières sont composés d'une **assemblée d'élus**, représentative du territoire, qui délibèrent sur plusieurs points **définissant le fonctionnement global du syndicat et les orientations de gestion**. Cette représentativité vise à faciliter les échanges pour **co-construire des solutions cohérentes et solidaires** à l'échelle des bassins versants.

Tous les 6 ans, cette assemblée délibérante est renouvelée, et permet d'élire un ou une nouvelle président/e pour l'ensemble du Sygral, ainsi que plusieurs vices-président/es qui représentent chacun un secteur opérationnel.

PRÉSIDENT



M. GABRIEL Bruno

CC Coteaux Arrats Gimone

ÉLECTION DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

20 MAI 2026

VICE - PRÉSIDENTS PAR SECTEUR

SECTEUR GIMONE AVAL



M. DEPRINCE Jean-Luc

CC Lomagne Tarn et Garonnaise

SECTEUR ARRATS AVAL - AUROUE



M. DUPUY Jean

CC Deux Rives

SECTEUR TESSONE-LAMBON-NADESSE-MARGUESTAUD



M. BELLOC Alain

CC Grand Sud Tarn et Garonne

SECTEUR AYROUX - SÈRE - SAINT MICHEL



M. CARDONA Christian

CC Bastides de Lomagne

SECTEUR ARRATS-GIMONE AMONT



M. CADORÉ Éric

CA Grand Auch

LES DÉLÉGUÉS

CC des Deux Rives • **DUPUY Jean, DELSOL Thierry**
CC Terres des confluences • **DELLUC Pierre, SAINT-SARDOS Bernard**
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise • **NICOLAS Jean-Marc, MEILHAN Yves, TONIN Jacqueline, COUREAU Jean-Louis, DEPRINCE Jean-Luc**
CC Grand Sud Tarn-et-Garonne • **BELLOC Alain, GAUTIE Claude, LESTRADE Bernard**
CC Bastides de Lomagne • **BEGUE Gilles, BET Patrick, CARDONA Christian, HILLOU LESPES Sébastien, PONTAC Christian**
CC Coteaux Arrats Gimone • **GABRIEL Bruno, DUCOURNEAU Yann, MIROUZE Frédéric, MUTIN Philippe, DUFFAUT Jean-Claude**
CC Lomagne Gersoise • **CLAVERIE Maryse, LAFFOURCADE Robert**
CC Val de Gers • **BONNET Thierry, MARQUILLIE Serge**
CC du Savès • **PERIN Claude**
CC de la Gascogne toulousaine • **NINARD Yannick**
CC des Hauts Tolosans • **OLIVEIRA SOEARES Henri, OGRODNIK Patricia**
CC Cœur et Coteaux du Comminges • **FRECHOU Alain**
CC Pays de Trie et du Magnoac • **ADER Jean-Pierre**
CA d'Agen • **MAURIN Philippe**
CA du grand Auch • **CADORÉ Éric**



L'ENSEMBLE DU
SYGRAL
REMERCIÉ M.
GUY MANTOVANI
POUR SON
IMPLICATION AU
COURS DE CES 6 DERNIÈRES
ANNÉES.

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC LOMAGNE

PRÉSIDENT : Bruno GABRIEL - **COORDONNATEUR :** Christophe SABATIER
ASSISTANTE DE GESTION : Maryline BOURQUIN

TECHNICIEN(NE)S DE RIVIÈRES

Amandine TORRAILLE, référente sur le secteur "Arrats Gimone amont"
Anna MANSUY, référente sur le secteur "Arrats aval-Auroue"
Clara BECH, référente sur le secteur "Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud"
Sandrine ESCLAMADON, référente sur le secteur "Gimone aval"
Quentin CHIMIRRI, référent sur le secteur "Ayroux Sère Saint-Michel"